

Réunion du Bureau des 08 et 12 Septembre 2005

CR non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

Membres :

Présidente, Vice-Présidents CA et CS, Secrétaire général, Dir. Départements, Agent comptable, Chargé de mission pour la vie étudiante

Discussion et mise au point des primes pédagogiques et administratives

Service de la scolarité

Deux personnels sont absents, ce qui engendre de très sérieuses difficultés au niveau des saisies de maquettes, des PVs et des plannings.

La mobilisation totale de nombreuses personnes de tous les services et en particulier des personnels de la CRI est remarquable et doit être saluée. La situation est tout de même fort préoccupante et la rentrée ne se présente pas sous les meilleures auspices.

Nouveaux arrivants à la scolarité :

- Marjory CHASALON reprendra les filières Scientifiques à l'exclusion de PCEM 1
- Jean Paul WON FO renforce également pour la période des inscriptions

Marjorie, Didier et Jean-Paul seront en charge des saisies de notes et la mise au point des PVs de seconde session dans l'attente du retour de Nancy.

Problèmes financiers et révision des seuils pour 2005-06

- La situation financière de l'établissement est très préoccupante et la centrale nous impose des mesures fortes afin de faire remonter le fonds de roulement au dessus de la barre des 30 jours de fonctionnement.
- Aucune modification des seuils de dédoublement des groupes de TD/TP n'est proposée.
- Des modifications de seuils d'ouverture des mentions, parcours et options sont proposées (tableau ci-dessous).

	Année 1	Année 2	Année 3
Mention/Spécialité	30 inchangé		
Parcours	18 au lieu de 15	15 au lieu de 10	
Options	30 au lieu de 15	25 au lieu de 10	20 au lieu de 10

MASTER 1 (4 spécialités) : 15 au lieu de 6

Informations diverses

Arrivée de Minarii en tant que secrétaire auprès de Madame la Présidente.

Ordre du jour du CA du 23/09/05

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 juin 2005.

POINT 2 : Questions financières et comptables :

- 2.1 Information sur la situation financière de l'établissement et mesures d'accompagnement ;

Commentaires sur la DBM incluant divers changements de blocs de climatisation.

- 2.2 DBM n° 3 de l'université ;
- 2.3 DBM n° 2 des œuvres universitaires ;
- 2.4 Attribution de subventions ;
- Subvention CINEVASION : dossier non présentable en Avril et en Juin 2005. Laurence Caillon a fourni des explications sur la présentation du dossier qui sera donc représenté en séance.

- Subvention ASCUP pour le financement des cours de danse Polynésiennes. Idée : apurement de la situation actuelle par prélèvement sur la ligne budgétaire du Sport.

➤ 2.5 Utilisation des locaux à titre gracieux ;

ASCUP utilise la halle des sports pour organiser des activités mais il faut régulariser la situation au niveau de la gratuité.

➤ 2.6 Contrat avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC) ;

➤ 2.7 Commission budgétaire 2006.

POINT 3 : Enseignants et enseignants-chercheurs :

➤ 3.1 Demande de renouvellement d'un détachement à l'UPF ;

Jean Michel Charpentier, détaché du CNRS sur poste de PR section 22 (histoire) demande une prolongation d'un an (jusqu'au 30/11/06). Ce poste pourrait être republié en Préhistoire Océanienne l'an prochain au second mouvement.

➤ 3.2 Demande de renouvellement d'une délégation à l'IRD ;

Accord pour la prolongation de la délégation de C. Payri à l'IRD en contrepartie du reversement pas l'IRD des heures correspondantes.

➤ 3.3 Utilisation et transformation des postes vacants, et création de postes pour septembre 2006.

Rappel de différents points de la réglementation, en particulier : ne sont publiés susceptibles d'être vacants que les postes dont la date d'effet (retraite, disponibilité, renouvellement de détachement, ...) interviendra **avant le 1 Janvier 2006**. Il s'agit soit d'une erreur soit d'une « manœuvre » de l'administration visant à faire des économies de salaire puisque seules les heures d'enseignement sont payées et non les salaires complets.

Vacants :

- « JC Hellin », départ en retraite sur un poste à la délégation → publié à la délégation, même section (section 02).
- « F. Fantasia », fin du second contrat de PRAG.
- « D. Gontier », PRCE Lettres modernes, départ en retraite en Sept. 2006. Départ certain car limite d'âge et fin de séjour. Il n'est pas possible de demander un PRAG car l'opération n'est pas neutre financièrement (ce serait une transformation).
- PR 35 ième section sera republié dans la même section (décision prise au précédant CA).

Susceptibles vacant :

- « R. Trommsdorff », Sciences de Gestion, demande de mutation, départ possible de l'intéressé au 31/01/06. Il est possible que le Ministère refuse cette publication à cause de la date.
- « C. Herbaut » ne libérera pas son poste au 1 janvier 2006 mais n'atteint pas la limite d'âge, il est donc possible que l'on ne puisse pas le publier susceptible d'être vacant. Interrogation de la centrale. Si c'est possible, il sera demandé de le publier en section 68 « à la délégation »
- « I. Proust », PRAG Lettres arrive en fin de contrat au 31/08/06
- « LP Carrier », PRAG Economie/Gestion au terme de son premier séjour, il est possible qu'il demande un second séjour → susceptible

Pour info, non publiés :

- « N. Schmitt », demande la fin de sa délégation et la publication de son poste (accord unanime du département SSMT). Cette demande ne semble pas recevable car la délégation a été prolongée pour 2 ans, le poste n'est donc probablement considéré comme disponible au 1 Janvier 2006. Il est conseillé à l'intéressée de patienter jusqu'à la fin de sa délégation (31/08/07) et publication du poste à la « mutation, recrutement » à ce moment là.
- « K. Maamaatuhai » ne peut être publié de quelque manière que ce soit, utilisé pour le paiement d'heures.

Pour info : les 3 postes d'ATER

- Benayada, Droit privé jusque 31/01/06, la commission de spécialistes devra se prononcer.
- Porcher, Linguistique jusque 31/08/06
- Panadero langues littérature, jusque 31/08/06

Monsieur J. Liouville, PR droit devant arriver en délégation en Septembre nous laisse en ce moment sans aucune nouvelle, relances multiples.

Demande de créations :

Distribution de documents concernant les potentiels, les heures réalisées, les nombres d'étudiants, différents taux d'encadrement, déficits en poste, ... Rappel des demandes de l'an dernier.

Les demandes de création de cette année, issues des départements :

Sciences, Sciences Médicales et Technologie

1. PRAG Sciences de la Vie (Biochimie – Génie Biologique) pour ouverture L3 Sciences de la Vie et de la Terre
2. MCF section 27 (Informatique) et 61 (traitement du signal)
3. MCF section 31 (Chimie)

Droit/Gestion :

1. MCF Gestion
2. MCF Droit public

Lettres et langues :

1. PR Civilisations Polynésiennes, section 15 (second rang l'an dernier au CA) justifié par un taux d'encadrement très faible)
2. PR en Archéologie (section 20)
3. MCF Histoire contemporaine (au lieu de PRAG histoire demandé l'an dernier)
4. PR Espagnol pour la filière LEA
5. MCF Anglais économique pour la filière LEA avec justification pour des raisons d'enseignement.
6. PR Linguistique Anglaise

Proposition du Bureau

1. PR Civilisations Polynésiennes, section 15
2. MCF Gestion
3. PRAG Sciences de la Vie
4. MCF Droit public
5. PR en Archéologie (section 20)
6. MCF Histoire contemporaine
7. MCF section 27 (Informatique) et 61 (traitement du signal)
8. PR Espagnol pour la filière LEA
9. MCF section 31 (Chimie)
10. MCF Anglais économique
11. PR Linguistique Anglaise
12. PRAG ou PRCE Sports

Cette proposition est le fruit de longues discussions tenant compte de l'historique, des déficits des départements, ...

Pour info : 1 poste de PR peut couvrir budgétairement 2 postes de PRAG.

POINT 4 : Utilisation et transformation des postes vacants, et création de postes IATOS pour septembre 2006.

Rappel de différents points de la réglementation, en particulier : ne sont publiés susceptibles d'être vacants que les postes dont la date d'effet (retraite, disponibilité, renouvellement de détachement, ...) interviendra **avant le 1 Septembre 2006.**

Postes publiés vacants au 1^{er} Septembre 2006 :

- « IGR Navarro », Technicien laboratoire de Physique, CDD ANFA jusqu'au 15/11/05. Financement sur ressources propres de l'établissement (sur recettes de la FC dégagé par la mise à disposition de S. Ribière) pour un technicien pour la physique. Transformation d'IGR en Technicien pour la logistique (climatisation, plomberie), grâce à l'économie réalisée entre IGR et Technicien (14 000 Euros), nous pourrions « remonter » deux emplois d'ADJA en deux emplois de AASU ou peut-être même 3 emplois de AASU. Rappel : nous avons 5 personnels de cat. CC2 (équivalent cat. B) installés sur des supports de cat. C ce qui entraîne des observations de la cours des comptes.
- « BIB Bolze », Bibliothèque
- « IGE Gilles Bonato », chargé de la logistique, CDD ANFA jusqu'au 31/08/06
- « CG Burger » Directeur de la BU.
- « AASU Mayoura » : Scolarité ou « contrôle de gestion ».

Remarque : Tous les nouveaux contrats seront des contrats de droit public (non ANFA)

Susceptibles vacants :

- « IGE Gourdon » à la CRI, intentions à confirmer par l'intéressé.
- « SASU E. Ailloud » : car Eliane renonce à sa promotion dans les AASU → Eliane pourrait réintégrer son poste dès réception du feu vert de la centrale. Elle pourrait être déployée à la scolarité ??.

Demande de création (à étudier par la CPE et à classer par le CA) :

Les directives de la centrale sont centrées sur le patrimoine, le contrôle de gestion et les ressources humaines, la liste tient compte de cette orientation.

1. IGE « contrôleur de gestion », attaché directement à la Présidente afin de mieux utiliser nos crédits, nos locaux, nos postes, ...préparation du prochain contrat d'établissement.
2. Assistant ingénieur pour les ressources humaines
3. Assistant ingénieur pour la CRI. Rappel : P. Mietlicki est actuellement contractuel sur des crédits CRI du contrat d'établissement
4. Infirmière : nous n'avons plus rien de la part du gouvernement du Pays, la Ministre a été saisie d'une demande mais le besoin est jugé urgent par les étudiants
5. Assistant ingénieur pour la scolarité
6. Assistant ingénieur pour les laboratoires de Chimie
7. technicien « audiovisuel » pour les labos de langues. Actuellement, le labo de langues est utilisé uniquement sur les matériels informatique, les bandes magnétiques ne peuvent être utilisées. Passage au tout informatique ? Besoin de clarifier les demandes des collègues enseignants de langues en liaison avec la CRI.

La CPE se prononcera Vendredi sur ce classement avant la réunion du CA. Il est nécessaire de mettre au point un organigramme détaillé de la scolarité afin que ce service soit renforcé mais sans rajouter du personnel en permanence si le personnel en place apparaît comme suffisant.

Possible utilisation du poste de S. Mayoura pour recruter un contrôleur de gestion d'ici à Septembre 2006.

POINT 5 : Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Prime NBI pour agents titulaires et fonctionnaires exerçant des activités particulières (10, 20, 30, 40 ou 50 points). Base d'attribution votée à l'unanimité par les chefs de service. Aucune discussion sur ce point.

POINT 6 : Scolarité :

- 6.1 Ouverture de nouvelles formations ;
- Monsieur JM Raapoto, Ministre de l'éducation accepte la prise en charge financière de la première année de « DEUG premier degrés »

- DU « Technicien de Gestion des PME » pour des étudiants en échec au niveau du Deug de Gestion et moyennant un stage en entreprises (coût 30h pour encadrement de stages).
 - 6.2 Règlement général des études du cursus master (modification) ;
 - 6.3 Règlements spécifiques et maquettes (modifications).

POINT 7 : Responsabilités pédagogiques et administratives pour l'année universitaire 2005/2006 :

- 7.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;

Marcel LACHAIZE pour le LMD/Sciences Physiques (nom manquant au dernier CA).

Pierre Marie DECOUDRAS remplacé par Mme BORELLO

- 7.2 Primes administrative et pédagogique.

Un tableau complet des primes pédagogiques et administratives sera dressé par la DRH pour voir si l'ensemble rentre dans l'enveloppe allouée par la Ministère.

Base de travail :

- Primes Administratives :
- Vices-Présidents = 45h
- Directeurs de départements = 48h
- Chargés de mission (RI, Vie étudiante, Francophonie, Recherche) = 40h
- Chargé de mission pour la FC = 96h (« remboursé » par la FC)
- Primes pédagogiques :
- 18h année 1, 14h année 2, 12h année 3 et au dessus

Remarque : Un président d'Université automatiquement droit à un CRCT d'un an à l'issue de son mandat de Présidente, Sylvie André en bénéficie donc.

POINT 8 : Formation Continue :

- 8.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;
- 8.2 Calendrier universitaire de la formation continue.

Démission du chargé de la FC pour deux motifs : non reconnaissance de la FC et tant que « service commun » et non versement de l'indemnité auquel il pensait avoir droit. Sur ce point la centrale a répondu, **après la démission**, que la prime n'était pas obligatoire et ne pouvait être cumulée avec une décharge de service (96 heures).

En tout état de cause, il convient de lancer un appel à candidature auprès de l'ensemble des collègues enseignants et enseignants/chercheurs. Indemnité = 96h. Discussion engagé sur les modalités de cette indemnité : à prendre en décharge (aucune heure complémentaire ne sera payée) ? à prendre en indemnité « sonnante et trébuchante » en plus d'un service normal ? à prendre sous forme de prime administrative sur le modèle des directeurs de départements. Finalement, la solution retenue est de décider d'une Prime Administrative de 96h fonctionnant en tout point comme les Primes administratives des Vices-Présidents, Directeurs de Département et chargés de mission.

POINT 9 : Evaluation des enseignements.

Validation du questionnaire mis au point il y a déjà longtemps.

POINT 10 : Campus numérique : tarif destiné aux auditeurs libres.

POINT 11 : Ecole doctorale : projet de convention UPF/UNC.

Convention à étudier et modalités de désignation de certains membres.

POINT 12 : Demandes formulées par le directeur du laboratoire Terre Océan :

- 12.1 Remboursement d'un billet d'avion pour le recrutement d'un ATER ;
- 12.2 Prise en charge des frais d'hébergement d'un stagiaire.

POINT 13 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

POINT 14 : Propositions des étudiants.

POINT 15 : Questions diverses.

Environ 8 bonnes heures de travail réparties sur 2 jours.